

08 déc 2015 -10:15

Appartient à [Conseil des ministres du 11 décembre 2015](#)

Accord entre la Belgique et le Luxembourg sur l'assistance mutuelle en matière de sécurité civile

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur l'assistance mutuelle en matière de sécurité civile.

Par cet accord, signé à Bruxelles le 5 février 2015, les deux pays s'engagent à se prêter mutuellement assistance en matière de sécurité civile, renforçant ainsi leur coopération en cas de catastrophe en vue de garantir une meilleure protection à la population et aux biens.

Cet accord, une fois en vigueur après l'achèvement des procédures de ratification dans les deux pays, viendra abroger un accord en la matière datant de 1970.

L'accord contient des dispositions plus fonctionnelles et adaptées au contexte actuel.

Ainsi l'accord prévoit une nouvelle terminologie et un nouveau champ d'application. Il reformule les dispositions :

- sur les modalités de la procédure d'assistance
- sur les aspects financiers de l'assistance
- sur l'accueil et l'encadrement des équipes du pays fournissant assistance
- sur les exercices communs et stages techniques

Le texte prévoit également de nouvelles dispositions sur les responsabilités et indemnisation ainsi que sur la possibilité de créer des modules d'intervention et de capacités de réponse communs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>